

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 février 2010**

(cpt10002)

L'an deux mille dix, le onze février, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratout en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU R. ROY Ph. SABLEREAU N. TESSON V. LIMOUZIN M. RINEAU G. MANGEMATIN S. RICHARD T. CHENEAU C. COCQUET B. BRENON G. DE BIASIO J. LEMERLE M. CHAILLOU B. NICOLLEAU O. GABORIEAU D. RONDEAU J. RIVOAL G. MICHON D. GERMAIN

POUVOIR :

M. Emmanuel HUMEAU a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU.
Mme Marie-Laure BILLON a donné pouvoir à Mme Bénédictine NICOLLEAU.
M. Joël LOMBARDI a donné pouvoir à M. Valère LIMOUZIN.
Mme Claire BAUDRY a donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON.
M. Bruno DURAND a donné pouvoir à Mme Josée RIVOAL.

Etaient excusées : Mme Nicole DENIS – Mme Catherine ROBIN.

Assistaient également à la réunion :

Mme Nathalie HERBRETEAU, directrice générale adjointe
M. Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Monsieur Olivier GABORIEAU a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord d'ajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention SyDEV pour l'éclairage de l'accès au théâtre de Thalie. Le conseil émet un avis favorable.

I – FINANCES

1/ Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, il convient de voter le taux des impôts perçus par l'Etat pour le compte de la commune.

Compte tenu :

- Du contexte législatif et principalement de la réforme de la taxe professionnelle
- Des bases d'imposition communiquées le 3 février défavorables par rapport au prévisionnel : (exemple la taxe FB +0.93% au lieu de 3 à 3.5% / TFNB -0.75% / TH +2.48%) ce qui engendre des recettes de 20 000 € au lieu des 62 000 € escomptés
- Des projets d'investissements :
 - Crèche et restaurant scolaire (participation communale de 130 000€ en 2007 contre 290 000 € en 2010)
 - Création de la maison des jeunes (travaux entre mai et novembre 2010) 330 000 €
 - Construction d'un préau de 50m² à l'école maternelle des Jardins
 - Besoins d'équipements sportifs (augmentation des utilisations scolaires et associatives) : 400 000 €

- Création d'une réserve d'eau pluviale au complexe Maxime BOSSIS : 270 000 € (permettra une économie de 15 à 25 000 m³ par an soit 80% de la consommation en eau potable de la ville)
- Mise en place de la signalétique du Patrimoine : 100 000 €
- Conservation du patrimoine : 30 000 € pour consolider la digue – 10 000 € pour l'achat de parcelles dans les douves – 5 000 € pour la consolidation du mur des douves.
- Plan de désherbage : acquisition d'une machine à eau chaude : 35 000 € dont 65% de subvention
- Sécurité routière :
Finalisation des travaux d'entrée de ville nord (plantations à effectuer)
Construction d'un giratoire esplanade de Verdun pour desservir le quartier du Mail
Aménagement de l'intersection de la rue Fontaine Froger / Robinière
- Augmentation de 8% du budget des associations
- Augmentation de la subvention du C.C.A.S. (290 000 € au lieu de 225 000 €)
- Actions PASS FONCIER (10 000 € / 4 dossiers en 2009)
- Etude d'accessibilité aux bâtiments publics : 8 000 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 5% sur l'ensemble des 3 taxes. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 14 ans et que cette augmentation de 5% équivaut à 21€/an pour un ménage propriétaire ou 12€/an pour un ménage locataire. Monsieur le Maire ajoute également que la taxe d'habitation est de 102€/an par habitant alors que la moyenne départementale est de 149€.

Après avis favorable de la commission des finances, Monsieur le Maire propose que les taux s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 21.21 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48.79%
- Taxe d'habitation : 15.86%

Monsieur RONDEAU trouve dommage d'appliquer une hausse des impôts en 2010 compte tenu du contexte économique difficile et de la baisse du pouvoir d'achat, alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 14 ans. Il précise donc que l'opposition s'abstiendra au moment du vote.

Monsieur CHEREAU lui répond qu'en 2009, une augmentation des taux a pu être évitée mais qu'en 2010 l'augmentation de 5% est nécessaire pour une meilleure gestion des investissements à moyen terme. Monsieur le Maire précise également qu'il n'y a pas eu d'engagement pour maintenir les taux lors des dernières élections municipales et que les bases sont inférieures de 1/3 par rapport aux communes de mêmes strates.

Cette proposition est adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.

2/ Vote des subventions aux associations

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire demande aux personnes intéressées de quitter la salle. Se retirent M. CHEREAU, M. DE BIASIO et Mme BRENON.

Monsieur CHENEAU prend la présidence de la séance et propose au conseil municipal de voter les subventions qui s'élèveront en 2010 à 60 149 €, soit une augmentation de 8% par rapport à 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Contrat d'association

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il lui appartient comme chaque année de définir le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Au regard du coût de fonctionnement d'un élève dans les écoles publiques de la ville durant l'année 2009 et afin de respecter le principe de parité de financement entre les écoles publiques et privées, Monsieur le Maire propose de fixer le montant par élève montacutain de cette aide, l'enveloppe globale allouée étant modulée au regard de l'évolution des effectifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la subvention aux écoles privées de Montaigu sous contrat d'association à :

- 364 euros par élève domicilié à Montaigu en école élémentaire,
- 1 400 euros par élève domicilié à Montaigu en école maternelle.

4/ Vote du budget général

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CHENEAU qui présente le détail budgétaire de l'année.

Monsieur RONDEAU interroge Monsieur le Maire sur la durée de l'emprunt prévu (25 ans) qu'il trouve trop longue, puisque cet emprunt ne sera remboursé qu'aux termes de 4 mandats.

Monsieur CHENEAU précise que l'emprunt est de 1 000 000 € au lieu de 1 700 000 € initialement prévu et qu'il n'y a pas eu de souscription d'emprunt depuis 2005. Pour Monsieur le Maire, ce qui importe c'est de maintenir une annuité constante.

Monsieur RONDEAU demande ce qu'il en est du souhait de l'opposition d'augmenter le nombre de tranches pour le calcul du tarif « jeunesse ». Monsieur le Maire répond que cette prise de décision interviendra lors de la mise en place de la maison des jeunes.

Monsieur RONDEAU intervient concernant la levée d'exonération des taxes foncières qui représente, pour lui, une somme modique (15 à 20 000 €).

Monsieur le Maire est choqué d'entendre dire que 15 à 20 000 € est une somme modique sachant que la gestion du budget municipal se fait à un niveau de précision très inférieur à cette unité.

Mme RIVOAL précise que Monsieur RONDEAU a parlé de « somme modique » en comparaison à la somme totale des investissements.

Monsieur le Maire précise que cette exonération pénalise principalement les investisseurs (logements locatifs) et que la mise en place du PASS FONCIER est une aide à l'accession à la propriété.

Monsieur RONDEAU souhaite avoir des précisions sur l'avancement du projet du lotissement du Haut Bois, sachant que par rapport aux orientations discutées en juin 2009, l'opposition avait émis un avis défavorable quant à l'accès aux berges. Le prix au m² et les conditions d'acquisitions ont-ils été définis ?

Monsieur le Maire précise qu'effectivement le projet est long à se réaliser, étant donné le souhait de la majorité de créer un lotissement Haute Qualité Environnementale. Des estimatifs ont été élaborés. La commercialisation est prévue courant 2010.

Monsieur RONDEAU souligne que les équipements sportifs sont dans un état défectueux, dégradé et non sécurisant. Il regrette également que les élèves du collège Jules Ferry doivent se déplacer vers les équipements de St Georges de Montaigu. Pour lui, la somme de 67 000 € est trop modeste, décevante et insuffisante.

Monsieur le Maire partage le sentiment de Monsieur RONDEAU concernant la vétusté des équipements. Pour lui, il n'est pas choquant que les collégiens se déplacent vers d'autres sites dans des circonstances exceptionnelles. L'objectif n'est pas forcément de réparer l'existant mais plutôt de s'orienter vers des équipements neufs. Une réflexion est en cours sur le complexe Maxime BOSSIS pour déterminer les besoins exacts et étudier l'accès par rapport à l'évolution du quartier ZAC la Gare.

Concernant la maison des jeunes, Monsieur RONDEAU demande quelles seront les activités mises en place ? Où en est le projet pédagogique ? Il précise que l'opposition est prête à soutenir et à travailler sur le projet.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord pour associer l'opposition (représentée par M. GERMAIN) à ce projet avec des objectifs communs.

Monsieur RONDEAU se préoccupe du devenir de l'ancienne gendarmerie et aimerait participer au débat et à la nouvelle affectation. Il précise qu'étant donné que l'opposition n'est pas représentée au sein de la Communauté de Communes, il craint d'être exclu des discussions.

Monsieur le Maire précise que, concernant l'affectation des locaux, l'Etat a émis 2 conditions : conservation en l'état du bâtiment administratif et destruction des anciens logements. Ce dernier point intéresse la ville de Montaigu car il concerne l'urbanisme. Nous serons donc amenés au sein du conseil municipal à prendre des décisions quant à l'affectation des terrains.

Monsieur RONDEAU précise qu'ils n'ont pas de réponses claires sur le fonctionnement et les objectifs du nouveau collège public.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs déjà expliqués plusieurs fois :

- Permettre d'accueillir une population locale. Jules Ferry n'a pas de possibilité.
- Proposer une offre différente avec un internat et une conception de bâtiment différente, selon les recommandations du Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur RONDEAU renouvelle leur souhait de mettre en place un réseau de micro bus, avec au préalable la réalisation d'une enquête de besoin. Ils estiment que ce projet est important pour 3 raisons :

- service à rendre à la population
- limiter le nombre de voitures en circulation
- désengorger le parking de la gare

Il y a une réelle nécessité de relier les quartiers entre eux et les centres d'activités.

Monsieur le Maire précise qu'un plan de déplacement est en cours de réflexion au niveau intercommunal, mais qu'il ne pourra pas déboucher sur un système de transport en commun dans une ville de 5.000 habitants. Par contre, il y a un programme de circulation douce en cours, avec des pistes cyclables à créer et une étude sur les transports scolaires dans le cadre de la mise en place de la ZAC de la Gare.

Monsieur RONDEAU ajoute que ce système existe et fonctionne très bien à l'Ile d'Yeu. M. le Maire répond que ces deux communes ne peuvent pas être comparées.

Monsieur le Maire demande à Monsieur RONDEAU de conclure et résumer.

Monsieur RONDEAU précise que l'urgence va vers les équipements sportifs et que la 1^{ère} priorité n'était pas la construction de l'Hôtel de l'Intercommunalité. Il n'est pas possible pour l'opposition d'adopter le budget. Ils s'abstiendront par principe.

Concernant l'Hôtel de l'Intercommunalité, Monsieur le Maire souligne les très bons résultats liés à un coût de gestion maîtrisée avec 2 ou 3 fonctionnaires de moins par habitant par rapport aux autres communes de même strate. Dans les autres communes, il s'agit davantage de personnel communal qu'intercommunal avec l'obligation d'agrandir les mairies au lieu de bâtiments intercommunaux. Il précise également que les conditions de travail actuelles ne sont pas optimales pour les personnes qui travaillent dans les modulaires.

Mme RIVOAL revient sur les 15 à 20 000 €, conscient qu'il ne s'agit pas d'une somme modeste, mais qu'il y aurait des économies à faire.

Mme MICHON intervient au niveau du budget électricité en précisant qu'il y aurait des économies à faire sur ce poste notamment au niveau de l'éclairage des Parcs des Rochettes et des Remparts qui restent allumés toutes les nuits.

Monsieur DE BIASIO répond qu'il a eu des remarques des Montacutains estimant que les illuminations de Noël étaient insuffisantes.

Monsieur le Maire et M. LEFFRAY précisent que des efforts sont faits au niveau des économies d'énergie en installant des ampoules basse consommation sur les nouveaux réseaux d'éclairage public. Monsieur le Maire rappelle que le manque d'éclairage des lieux publics favorise la dégradation et l'insécurité.

Après ces nombreux échanges Monsieur le Maire met aux voix le budget général de la ville de Montaigne tel que présenté par M. CHENEAU.

Après avis du bureau municipal en date du 3 février 2010 et de la commission des finances en date du 4 février 2010, le conseil municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions, adopte le budget primitif de l'exercice 2010, équilibré en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

Investissement	4 802 414,73 euros
Fonctionnement.....	5 150 955,63 euros

5/ Autorisations de programmes

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 10 avril 2008, avait décidé de recourir à la procédure des autorisations de programme pour les projets de restaurant scolaire/crèche et salle des fêtes.

Cette procédure permet, en effet, à une commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le recours à cette procédure permet ainsi de respecter la règle de l'annualité, en évitant d'augmenter les masses budgétaires par l'inscription de dépenses et de recettes qui concernent des dépenses à caractère pluriannuel.

En effet, seuls sont inscrits au budget, les crédits de paiement de l'exercice qui concerne la fraction de l'opération qui sera effectivement réalisée et payée dans l'exercice.

Au regard de l'avancement des projets et des dépenses engagées, Monsieur le Maire propose d'actualiser les autorisations de programmes citées ci-dessus comme suit :

Echéancier des crédits de paiement

<u>RESTAURANT SCOLAIRE /CRECHE</u>	2008	2009	2010
Montant A.P. : 2 350 000 € TTC	185 000 €	1 500 000 €	665 000 €
	réalisé 14 834.65 €	408 019.61 €	
Ajustement A.P.	14 834.65 €	408 019.61 €	1 927 145.74 €

Echéancier des crédits de paiement

<u>SALLE DES FETES</u>	2009	2010	2011
Montant A.P. : 2 750 000 € TTC	1 000 000 €	1 000 000 €	750 000 €
Ajustement A.P.	300 000 €	150 000 €	2 300 000 €

De plus, Monsieur le Maire propose de recourir à la procédure des autorisations de programme pour le projet de vestiaires de football.

Le montant de l'autorisation de programme proposé s'élève à 700 000 € répartis sur 2010-2011-2012. Le montant du crédit de paiement inscrit au budget 2010 s'élève à 40 000 €.

Echéancier des crédits de paiement

<u>VESTIAIRES DE FOOTBALL</u>	2010	2011	2012
Montant A.P. : 700 000 € TTC	40 000 €	450 000 €	210 000 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

6/ Vote du budget du lotissement du Mail

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget du lotissement du Mail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du lotissement du Mail équilibré en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

fonctionnement12.469,24 euros

7/ Vote du budget du lotissement du Haut Bois

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget du lotissement du Haut Bois.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions, adopte le budget primitif du lotissement du Haut Bois, équilibré en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

fonctionnement800.951,04 €
investissement920.796,32 €

8/ Vote du budget caveaux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de construction et de vente de caveaux pour le cimetière paysager du Prieuré, pour l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour la construction et vente de caveaux, équilibré en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

fonctionnement148.356,95 €
investissement149.345,59 €

9/ Rétrocession de concession et caveau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une concession cinquantenaire a été acquise par un particulier dans le cimetière du Prieuré en 2008. Ledit particulier ne souhaite plus être inhumé à Montaigu compte tenu du fait qu'il part habiter dans une autre commune. Il sollicite la rétrocession de la concession et du caveau à la ville de Montaigu.

Monsieur le Maire propose d'autoriser cette rétrocession et de rembourser ledit particulier sur les bases suivantes :

- remboursement de la concession sur la base de la durée restant à courir avant l'échéance
concession n°277 : 587.52 € (48 ans) [budget général]
- remboursement du caveau non utilisé : 1 236 € [budget caveaux]

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

10/ approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite à l'adhésion de la commune de Treize Septiers

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le prolongement de la délibération du conseil municipal du 3 décembre dernier relative à l'adhésion de Treize-Septiers à la communauté de communes Terres de Montaigu, il convient maintenant d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

En effet, cette commission le 1^{er} décembre dernier a évalué les charges qui seront transférées de la commune de Treize-Septiers vers la communauté de communes Terres de Montaigu afin de calculer à partir des produits transférés l'allocation de compensation que la communauté de communes aura à verser à la commune de Treize-Septiers.

Extrait du rapport de la commission locale des charges transférées dans le cadre de l'adhésion de la commune de Treize-Septiers à la communauté de communes Terres de Montaigu

		Treize-Septiers
produit de tp 2009	(+)	554 389,00 €
Compensations fiscales part salaires 2009	(+)	172 639,00 €
Compensations fiscales recettes 2009	(+)	1 752,00 €
Fiscalité intercommunale	(+)	- €

TOTAL A		728 780,00 €
Charges transférées méthode de la moyenne sur 5 ans sans investissement informatique	(-)	135 618,15 €
Charges transférées investissement informatiques méthode coût de renouvellement	(-)	3 682,79 €
Plafonnement à la valeur ajoutée 2009 - ticket modérateur	(-)	17 944,00 €
TOTAL B		157 244,94 €
TOTAL C = A - B	(+)	571 535,06 €
Intégration de la part de Treize-Septiers dans la péréquation des vendéopoles Vendée Sud Loire 2009	(+)	18 614,39 €
TOTAL D = ALLOCATION DE COMPENSATION		590 149,45 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées relatif à :

- l'adhésion de Treize-Septiers à la communauté de communes Terres de Montaigu,
- la modification de l'allocation compensatrice à verser aux communes membres à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

11/ Autorisation de signer des conventions SYDEV

Afin de réaliser des travaux d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
 - le montant et l'imputation budgétaire
- et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
20417	Eclairage pourtour salle Thalie	15 443€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Sydev.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II – URBANISME

1/ Servitude de tréfonds – canalisation EU/EP lotissement le Champ des Rivières

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre du futur aménagement du lotissement « le Champ des Rivières », il convient de constituer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations eaux usées et eaux pluviales sur la parcelle au profit des parcelles devant constituer l'assiette du lotissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III – PERSONNEL

1/ Mise à jour du tableau des effectifs – créations et suppressions de postes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les postes suivants afin de procéder aux avancements de grade, le 1^{er} avril 2010, sous réserve de l'avis favorable de la CAP :

- Rédacteur principal TC
- ATSEM principal 2^{ème} classe TC
- Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe 17.5/35

Il précise qu'il n'est pas nécessaire de créer le poste de contrôleur des travaux indiqué dans la notice adressée aux conseillers municipaux car l'agent n'a pas été retenu par promotion interne au centre de gestion.

Il propose également de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit, afin de nommer sur son nouveau grade, un agent ayant réussi un concours de la filière animation, à compter du 1^{er} avril.

Création de Poste	Suppression de poste
Animateur TC	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe TC

Par ailleurs, il explique qu'il est nécessaire de créer un poste, à compter du 22 mars 2010, pour remplacer un agent dont le départ à la retraite est prévu le 1^{er} avril.

Création de Poste	Suppression de poste
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe 18/35 ^{ème}	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe 13,5/35 ^{ème}

Mme RIVOAL demande si le poste de Directeur Général Adjoint des services existe toujours.

Monsieur le Maire lui confirme que ce poste est toujours existant.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

IV – AFFAIRES GENERALES

1/ Dénomination de rues et place

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2009, la commission communication s'est penchée sur un nom de rue à donner à la voie qui traverse le lotissement le Champ de Rivières. Ce lotissement se situant dans le prolongement de la rue Jules Renard, la commission a proposé à l'unanimité de poursuivre cette rue dans le lotissement.

De plus, suite à la construction d'une maison dans la rue des Jardins dont l'entrée se fait par la place se situant à côté de l'école des Jardins, il convient d'attribuer un nom et un numéro à la voie desservant ce terrain. Après avis de la commission communication, il est proposé de baptiser la place « Place des Jardins » et ainsi attribuer le n°1 à ce terrain.

M. RONDEAU précise que dans cette même rue, le facteur a des problèmes de distribution du courrier pour l'école primaire qui ne possède pas de numéro. M. le Maire propose d'attribuer le 3 bis.

Enfin, Monsieur le Maire explique au conseil que l'appellation « Cours du Mail » est dénuée de sens. Le nom de « cours » et le nom de « mail » signifient la même chose, ce sont des dérivatifs du mot « rue ». Le « cours du mail » revient donc à l'expression « rue de la rue ». Il convient donc nommer différemment cette rue.

Compte tenu du développement de ce quartier et de la construction d'un équipement culturel qui deviendra très important dans le paysage local, le théâtre de Thalie, il est intéressant de lier cette rue à un personnage du monde de la culture ayant des liens très forts et anciens avec la Vendée et Montaigu en particulier. Romancier, critique d'art, passionné d'architecture, Michel Ragon est depuis dix ans le Président du Prix Ouest du Printemps du livre de Montaigu.

En reconnaissance des liens forts qui existent avec Michel Ragon, personnage éclectique très attaché à la Vendée, il a semblé fondé de proposer à ce dernier de donner son nom au quartier du Mail. Le cours du Mail deviendrait donc « Cours Michel Ragon ».

La commission communication en date du 28 janvier dernier a donné un avis favorable à ce projet.

Mme RIVOAL souligne que M. RAGON est toujours vivant et que le principe de dénommer un lieu par le nom d'un personnage vivant n'est pas très répandu. Elle avait une autre proposition : pourquoi ne pas solliciter une réflexion du conseil municipal des enfants ? M. le Maire répond que ce projet a été validé en commission avant d'en parler à M. RAGON. Il souligne que ce principe s'applique sur le complexe Maxime BOSSIS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer les rues et place citées ci-dessus :rue Jules Renard, place des Jardins, cours Michel Ragon.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.